



Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

<http://assembly.coe.int>



Standing Committee
Commission permanente

AS/Per (2008) PV 2
23 janvier 2009

Commission permanente

Procès-verbal¹

de la réunion tenue à Madrid
le 28 novembre 2008

¹ Approuvé par l'Assemblée le 26 janvier 2009.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. de Puig, Président de l'Assemblée, ouvre la réunion à 9 heures 30 et remercie le Sénat espagnol et la délégation parlementaire espagnole pour leur invitation à tenir la réunion de la Commission permanente à Madrid et pour leur hospitalité.

2. ALLOCUTION DE BIENVENUE DE M. FRANCISCO JAVIER ROJO, PRÉSIDENT DU SENAT ESPAGNOL

Le Président accueille M. Rojo, Président du Sénat espagnol, et le remercie pour le soutien qu'il apporte à promouvoir la coopération avec l'Assemblée parlementaire. Le calendrier des activités des commissions en 2008 et 2009 auxquelles le parlement espagnol s'est associé atteste de la vitalité de cette coopération fructueuse.

M. Rojo, Président du Sénat espagnol, souhaite à la Commission permanente la bienvenue. La délégation parlementaire espagnole témoigne d'un engagement constant pour les travaux de l'Assemblée parlementaire et les activités du Conseil de l'Europe, comme en atteste le lancement à Madrid en 2006 de la campagne pour combattre la violence domestique. C'est un honneur pour l'Espagne de présider le Conseil de l'Europe au moment où l'Organisation célébrera son 60^{ème} anniversaire et le 50^{ème} anniversaire de sa Cour européenne des droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe occupe une place unique, de par son rôle dans la promotion et la défense des droits de l'homme et dans la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie en Europe. L'Espagne prend la présidence de l'Organisation à un moment clé, où la crise économique et financière mondiale met durement à l'épreuve la capacité collective à soutenir l'état-providence. Les parlements nationaux ont un rôle à jouer dans le dialogue concernant les questions fondamentales que sont les droits de l'homme, la démocratie, l'Etat de droit, le dialogue interculturel, les migrations, etc, et qui sont les priorités de la présidence espagnole. Le parlement espagnol soutient de longue date la liberté et la démocratie, notamment dans sa dénonciation constante du terrorisme, qu'il s'agisse du terrorisme basque ou des évènements en cours en Inde qu'il condamne sans appel. C'est la dignité de l'homme que l'on doit promouvoir dans nos sociétés.

Le Président remercie chaleureusement M. Rojo pour son discours et condamne à son tour les attentats terroristes à Bombay. Il informe les membres de la Commission permanente des développements intervenus depuis la partie de session d'octobre s'agissant du conflit entre la Géorgie et la Russie et des suites données à la Résolution 1633. Le dialogue politique avec l'Assemblée se poursuit. Il rend compte de la visite effectuée par le Comité des présidents en Géorgie, et salue également le travail de Mme Jonker, rapporteur de la Commission des migrations, des réfugiés et de la population, qui s'est rendue la semaine précédente sur place. La crise financière internationale, et son effet domino sur l'économie de tous les pays, constitue un autre choc pour l'Europe. Elle induit de profonds changements qui remettent en question les dogmes politiques de nos gouvernements. Cette crise brutale n'a pas été anticipée, alors qu'elle aurait pu être évitée ; au nom du libéralisme, les dirigeants politiques ont laissé faire. L'Europe prospère va entrer en récession et ceux dans nos sociétés qui sont en situation de faiblesse, de précarité ou de pauvreté en subiront davantage les conséquences. Dans un monde interdépendant, les pays pauvres à l'économie naissante, qui ont cru au développement du capitalisme à outrance, se trouveront dans une situation bien pire qu'avant. Ce contexte généralisé rend encore plus prégnante la mission du Conseil de l'Europe de défendre les valeurs qui sont les siennes depuis 60 ans.

3. VERIFICATION DES NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 11768

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux représentants et suppléants au titre des délégations parlementaires du Danemark, de la France et de la Serbie, tels qu'ils figurent dans le Doc. 11768.

4. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2008) 7
et addendum 1

La Commission permanente **ratifie** les modifications dans la composition des commissions de l'Assemblée au titre des délégations du Danemark, de la France, de l'Italie et de la Russie telles qu'elles figurent dans les documents Commissions (2008) 7 et addendum 1.

5. DEMANDE DE DEBAT D'ACTUALITE OU DE DEBAT SELON LA PROCEDURE D'URGENCE

Le Président annonce qu'une demande de débat d'actualité sur la « Crise financière mondiale : l'effondrement économique de l'Islande » lui a été soumise par la délégation islandaise le 17 novembre 2008, dans les délais requis par l'article 52 du Règlement de l'Assemblée. Lors de sa réunion la veille, le Bureau s'est prononcé en faveur de la tenue d'un débat d'actualité sur ce thème et a proposé que M. Sigfússon introduise le débat.

Il en est **ainsi décidé**.

6. ORDRE DU JOUR

AS/Per (2008) OJ 2 rév

Le Président informe les membres que l'échange de vues avec M. Moratinos, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, aura lieu en fin de matinée, et que l'Infante Doña Pilar de Borbón, Présidente d'Europa Nostra, interviendra en début d'après-midi au point 15 de l'ordre du jour. L'ordre dans lequel les différents rapports seront examinés, compte tenu des impératifs de certains rapporteurs, s'en trouve en conséquence modifié.

Le projet d'ordre du jour révisé est **adopté**.

M. Mignon considère que la Commission permanente devrait réagir fermement aux décisions budgétaires du Comité des Ministres prises pour 2009 et dénoncer catégoriquement les coupes qu'il impose à l'Assemblée dans son propre budget.

Le Président juge inacceptable qu'on réduise chaque année le budget de l'Organisation et celui de l'Assemblée obligeant ainsi l'institution à restreindre certaines activités. Les délégations parlementaires devraient se mobiliser conjointement et promouvoir résolument les travaux de l'Assemblée et du Conseil de l'Europe au niveau national. Le Bureau reviendra sur la question lors de sa réunion du 9 janvier 2009.

M. Eörsi pense également qu'une réaction ferme s'impose, face à un Comité des Ministres qui ignore superbement les avis et recommandations de l'Assemblée, comme en témoigne encore l'adoption la veille par le Comité des Ministres de la convention sur l'accès aux documents publics, sans qu'aucun des amendements proposés par l'Assemblée ait été pris en compte.

M. Hancock s'interroge sur les circonstances qui ont conduit le Comité des Ministres à prendre de telles décisions budgétaires. Y a-t-il des directives claires des gouvernements ou bien les représentants permanents agissent-ils de manière spontanée sans instructions ? L'Assemblée doit obtenir des explications détaillées quant aux motivations de ces décisions.

M. Meale attend du Bureau qu'il discute de l'évolution de la situation budgétaire de l'Organisation, sur la base des documents et rapports existants, et définisse une stratégie pour l'Assemblée que les délégations et les membres seraient chargés de mettre en œuvre au niveau national, notamment.

Le Secrétaire Général de l'Assemblée rappelle que les décisions du Comité des Ministres portant sur le budget 2009, arrêtées sur la base des propositions présentées par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et après examen de l'avis de l'Assemblée, sont irrévocables. Le Secrétaire Général est confronté à la nécessité de faire face à un accroissement de certaines catégories de dépenses importantes et a demandé à certaines instances de l'Organisation, dont l'Assemblée, de supporter l'effort financier correspondant. Le représentant permanent français a proposé de doubler cet effort financier. La décision finale du Comité des Ministres se traduira pour le budget de l'Assemblée par une réduction de 350.000 euros de ses dépenses de fonctionnement en 2009. La question du budget de l'Assemblée et, plus généralement, celle du dialogue entre l'Assemblée et le Comité des Ministres devraient figurer à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité mixte.

M. Greenway observe que la position radicale de la France pèse également sur le budget de l'Assemblée parlementaire de l'UEO.

M. Wille relève que l'Assemblée et sa commission des questions économiques et du développement ont toujours adopté une position unanime lors des discussions des avis budgétaires. Il est clair que les gouvernements seront toujours enclins à accepter toujours plus de restrictions budgétaires. Il n'y a aucun intérêt à discuter de la question en Comité mixte : ce sont les gouvernements et les parlements, dans les

capitales, qu'il faut convaincre. Quel chef de gouvernement, quel ministre peut dire que les droits de l'homme ne sont pas importants ?

M. Mignon regrette que le Comité des Ministres traite l'Assemblée avec autant de dédain et, qu'en tant que président de la délégation parlementaire française, il ait été laissé dans l'ignorance des initiatives du représentant permanent de la France. Il regrette également l'absence du Secrétaire Général à la présente réunion.

Le Président considère qu'il appartient à l'Assemblée et à ses membres de se mobiliser et de constituer une véritable force de pression auprès des gouvernements nationaux, tant il est clair que nombre de gouvernements n'ont pas conscience de l'impact que les restrictions budgétaires ont sur ses activités.

7. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES TENUES PAR L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE LE 2 OCTOBRE (APRES-MIDI) ET LE 3 OCTOBRE (MATIN) 2008

AS (2008) PV 35, 36

Les procès-verbaux des séances de l'Assemblée parlementaire du 2 octobre (après-midi) et du 3 octobre (matin) 2008 sont **approuvés**.

8. SAISINES, TRANSMISSIONS ET MODIFICATIONS DE SAISINES DES COMMISSIONS

AS/Bur (2008) 76

La Commission permanente **approuve** les renvois, modifications de renvois et prolongations de renvois tels qu'ils figurent en annexe 1 de l'annexe I ci-après.

9. OBSERVATION DES ELECTIONS

Observation de l'élection présidentielle en Azerbaïdjan (15 octobre 2008)

Doc. 11769

Rapporteur de la commission ad hoc du Bureau :
M. Andres Herkel (Estonie, PPE/DC)

M. Herkel présente le rapport de la commission *ad hoc* sur l'observation de l'élection présidentielle en Azerbaïdjan. Le scrutin a été correctement administré et la législation électorale a été améliorée. Les autorités ont pris en compte certaines recommandations importantes de la Commission de Venise, mais toutes ses recommandations ne l'ont pas été, notamment s'agissant de la composition des commissions électorales qui pose toujours problème. Cette élection s'est déroulée sans compétition réelle, du fait de la décision de cinq partis politiques de ne pas y prendre part. Compte tenu des restrictions imposées à certaines libertés fondamentales, du déséquilibre de la couverture médiatique au profit du président, du gouvernement et du parti au pouvoir, de la question de l'indépendance et de la liberté des médias, et du maintien en prison d'opposants politiques, comment peut-on évaluer cette élection dans un tel contexte politique ?

Mme Hurskainen, en tant que membre de la commission *ad hoc* du Bureau, soutient pleinement les conclusions du rapporteur. Sur un plan plus général se pose la question de la conduite de l'exercice d'observation des élections. Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe et de l'OSCE sont réputés suivre les principes fondamentaux qui caractérisent des élections démocratiques, libres et équitables. Les organisations internationales elles-mêmes sont réputées œuvrer de concert vers le même objectif de promotion des valeurs démocratiques. Or, la déclaration conjointe de la mission internationale d'observation a révélé de sérieuses frictions entre les organisations présentes qui ne peuvent que préjudicier à la crédibilité de tout l'exercice. La coopération et le dialogue entre les organisations concernées doivent être renforcés, afin de préserver le rôle de chacune et leur complémentarité.

M. Hancock, également membre de la commission *ad hoc* du Bureau, fait part de ses très sérieuses réserves quant à la manière dont a fonctionné la mission internationale d'observation de l'élection présidentielle, et de son fort mécontentement quant à la main mise du BIDDH/OSCE sur la conduite de l'évaluation de l'élection et la rédaction de la déclaration finale. Seuls le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire étaient présents, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ayant décidé de ne pas participer à l'exercice. L'Assemblée parlementaire ne saurait être à la botte d'un organe de l'OSCE non représentatif, dirigé par un ambassadeur non élu. Il est proprement scandaleux qu'aucune proposition de la commission

ad hoc n'ait été retenue par le BIDDH notamment dans l'élaboration de la déclaration conjointe. Il est également en désaccord avec les conclusions du rapporteur qui suggère que l'élection se serait déroulée en conformité avec les principes démocratiques s'il y avait eu des candidats de l'opposition. Or, il appartient à la mission d'observation des élections de contrôler leur déroulement, pas d'évaluer la situation politique du pays. L'Assemblée gagnerait à l'avenir à éviter la confusion des genres afin qu'un rapporteur sur le suivi des obligations et engagements d'un pays ne soit rapporteur pour l'observation des élections dudit pays.

M. Popescu, également membre de la commission *ad hoc* du Bureau, soutient les propos de M. Hancock. L'observation des élections nécessite une véritable concertation entre organisations à tous les stades de la procédure. Dans le cas d'espèce, cela n'a pas du tout été le cas, et le BIDDH a rejeté les conclusions de la commission *ad hoc*, a refusé de prendre en compte les éléments objectifs d'observation fournis par elle et a refusé de modifier quoique ce soit à son rapport final. Le fait que l'opposition ait boudé l'élection est un élément qui ne doit pas interférer avec l'évaluation qui en est faite.

M. Wilshire rappelle qu'il avait fait état des difficultés de coopération avec le BIDDH/OSCE lors de l'élection présidentielle au Monténégro, en avril 2008, et demandé au Bureau l'organisation d'une réunion de tous les membres de l'Assemblée qui ont conduit une mission d'observation afin de discuter des moyens d'améliorer les relations de travail avec le BIDDH.

Mme Wurm, membre de la commission *ad hoc* du Bureau, dénonce également les problèmes de coopération avec le BIDDH, l'attitude rigide de ses fonctionnaires et experts, et leur vision préconçue et partielle de la situation. S'y ajoute le désaccord au sein de la commission *ad hoc* elle-même, qui aurait pu être évité si la commission s'était réunie préalablement pour arrêter une position commune. Cela s'avère indispensable pour préserver la crédibilité des exercices futurs.

M. Iwiński relève que le BIDDH/OSCE conduit son processus d'observation en suivant un schéma uniforme de conditions préétablies à respecter. Il faudrait une approche commune de ce qu'est une élection libre et équitable, faute de quoi tout le processus d'évaluation conjointe est faussé.

M. Greenway partage cet avis et indique que l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants a mis en évidence les mêmes problèmes de coopération.

M. Seyidov soutient également le point de vue exprimé sur le BIDDH/OSCE. S'agissant de l'élection présidentielle en Azerbaïdjan, des progrès considérables ont été réalisés dans l'organisation et la conduite des élections depuis l'adhésion du pays au Conseil de l'Europe, tant sur le plan de la révision de la législation électorale que sur les aspects plus techniques et matériels. Toutes les recommandations formulées par le Conseil de l'Europe ont été prises en compte, même si elles n'ont pu être toutes mises en œuvre. La création d'une télévision publique est un grand pas vers une plus grande transparence de l'information. Le boycott de cette élection par des partis d'opposition ne doit pas influencer l'évaluation faite par la mission d'observation du bon déroulement du scrutin.

M. Gross considère que des critères clairs sont nécessaires pour évaluer des élections. Il est donc indispensable de trouver un accord sur ce point entre toutes les délégations parlementaires qui observent les élections. S'agissant des relations avec le BIDDH, l'Assemblée pourrait se rapprocher de son nouveau directeur et lui faire part de sa préoccupation.

M. Eörsi pense qu'il faut se garder de toute critique simpliste de l'exercice, en opposant les parlementaires aux fonctionnaires. C'est oublier que ces derniers obéissent à des instructions. Les derniers exercices négatifs ne doivent non plus faire oublier les bonnes pratiques et les expériences positives qui sont nées de quinze ans de coopération entre les organisations internationales en matière d'observation des élections.

S'agissant de l'élection en Azerbaïdjan, **M. Kosachev** estime que l'Assemblée doit encourager la coopération avec le pays. S'agissant des relations avec l'OSCE, il rappelle que les mêmes problèmes se sont posés lorsque l'OSCE a voulu imposer à la Russie ses normes prédéfinies.

En réponse aux interventions, **M. Herkel** indique que le BIDDH/OSCE a, en fait, accepté plusieurs amendements proposés par la commission *ad hoc*. Le BIDDH est l'outil le plus efficace pour promouvoir la démocratie en Europe, et il est donc indispensable de coopérer avec lui. Sur la démarche même d'observation des élections, il considère qu'on ne peut conduire un tel exercice sans examiner en même temps la situation politique et sociale globale du pays, notamment le respect des libertés fondamentales ou encore la place de l'opposition dans le débat public.

Le Président remercie les intervenants. Il est effectivement urgent de convoquer une réunion informelle des membres de l'Assemblée ayant conduit des missions d'observation. Il est clair que la qualité d'élu et l'expérience des parlementaires en matière électorale ne sauraient être mis sur le même niveau que l'expertise des fonctionnaires. En aucun cas une délégation parlementaire d'observateurs n'est tenue de s'aligner sur les conclusions du BIDDH. En l'espèce, s'agissant de l'élection en Azerbaïdjan, la mission d'observation a conclu que le résultat reflétait la volonté des électeurs.

La Commission permanente **prend note** du rapport (Doc. 11769).

10. MIGRATIONS, REFUGIES ET POPULATION

a. Les «boat people» de l'Europe: arrivée par mer en Europe du Sud de flux migratoires mixtes

Doc. 11688

Rapporteur de la commission des migrations, des réfugiés et de la population :
M. Morten Østergaard (Danemark, ADLE)

M. Østergaard présente le rapport sur « les 'boat people' de l'Europe : arrivée par mer en Europe du Sud de flux migratoires mixtes ». La commission s'est alarmée de l'arrivée massive de migrants en situation irrégulière, de réfugiés et de demandeurs d'asile par bateau dans un premier rapport en 2004 et n'a, depuis, cessé de s'inquiéter du sort de ces personnes. La pression s'est renforcée depuis sur l'Italie, l'Espagne, Malte et la Grèce, puisqu'en 2007 ce sont 51.000 personnes qui ont abordé les rivages de l'Europe du Sud. Les arrivées par mer ne représentent toutefois pas plus de 10 % de l'immigration irrégulière en Europe. Pour certains pays, les conséquences sont dramatiques. Il importe que l'Assemblée s'intéresse au sort de ces personnes du point de vue humanitaire et du respect des droits de l'homme. Des normes minimales en matière d'accueil devraient être garanties par tous les pays concernés, qu'il s'agisse des conditions et de la durée de détention, des infrastructures et des installations sanitaires, de l'assistance médicale et de l'aide juridique. Le projet de recommandation sollicite du Comité des Ministres qu'il élabore des normes européennes relatives à la détention des migrants en situation irrégulière et des demandeurs d'asile.

M. Greenway rappelle qu'effectivement l'arrivée par mer des migrants, dont les drames sont largement médiatisés, n'est que l'arbre qui cache la forêt. On ne peut faire face à une telle situation d'urgence sans s'intéresser à la situation des pays d'origine, en Afrique. L'Assemblée devrait donc saisir toutes les opportunités de s'exprimer également sur les conflits qui secouent le continent africain.

M. Iwiński rappelle que l'Assemblée avait dénoncé le sort dramatique des migrants jetés sur les côtes des îles de la Méditerranée en 2004 et en 2006. Une réaction urgente s'impose et elle suppose une coordination entre les différentes organisations internationales, notamment l'Union européenne, pour mettre en œuvre des solutions concrètes. Tel n'est pas le cas actuellement : le projet de création d'une nouvelle agence du Conseil de l'Europe a échoué, et la réponse de l'Union, avec Frontex, est inadaptée.

M. Lindblad se félicite de cet excellent rapport qui pose toute la question de la « forteresse Europe » et des politiques migratoires des pays européens. Fermer les portes, c'est favoriser l'immigration illégale.

M. Gross rejoint cette analyse et soutient pleinement les conclusions du rapport. Seule l'Assemblée en appelle à une réponse commune et solidaire de tous les Etats européens, qu'ils soient directement confrontés au phénomène ou non. Le sort de ces dizaines de milliers de personnes prêts à sacrifier leur vie pour mettre le pied en Europe est bouleversant.

M. Østergaard réagit aux interventions et considère également que, s'il faut effectivement s'intéresser aux pays d'origine, il convient également d'examiner la situation des pays de transit. Dans certains, comme la Lybie, s'est développée une véritable industrie de la traite des êtres humains. Quant aux pays européens, il faut que les Etats qui ne sont pas terre d'accueil envisagent de quelle manière ils peuvent aider les pays qui subissent ces flots de réfugiés.

Mme Jonker, présidente de la commission des migrations, des réfugiés et de la population, félicite le rapporteur pour son implication dans l'élaboration du rapport et son approche équitable. Il s'agit d'un problème qui ne pourra trouver de solution sans l'implication de tous les Etats concernés, notamment les Etats d'origine.

Le Président indique qu'un amendement a été présenté au projet de résolution.

M. Østergaard présente l'amendement 1, qui est **adopté** à l'unanimité.

Le Président soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc. 11688 tel qu'amendé. Il est **adopté** à l'unanimité [Résolution 1637 (2008)]. Le projet de recommandation est également **adopté** à l'unanimité [Recommandation 1850 (2008)].

11. DEBAT D'ACTUALITE

M. Sigfússon ouvre le débat d'actualité sur la « crise financière mondiale : l'effondrement économique de l'Islande ». Il n'entend pas évoquer la crise financière dans sa globalité mais circonscire le débat à l'effondrement économique de son pays et aux actions menées par les autorités britanniques qui ont précipité cet effondrement. Le 7 octobre 2008, le gouvernement britannique a, en effet, fait application de la loi sur la sécurité et la répression du crime et du terrorisme de 2001 contre la banque islandaise *Landsbanki* et gelé ses avoirs dans le pays, sans le moindre préavis ni consultation du gouvernement islandais. C'est la première fois que le gouvernement britannique utilise cette loi à l'encontre d'un Etat européen. C'est une action disproportionnée qui place la banque islandaise sur le même rang que des organisations terroristes internationales comme Al-Qaeda. Le 8 octobre, le gouvernement britannique décidait, sans consultation préalable des autorités islandaises, de placer les filiales de la *Landsbanki* et de la *Kaupthing Bank*, la plus grande banque d'Islande, sous le contrôle de l'Autorité britannique des services financiers, précipitant ainsi la faillite de la banque, l'arrêt des transactions internationales en devises avec l'Islande et l'effondrement du système financier islandais, avec des effets dévastateurs sur l'économie et la population islandaises.

Le gouvernement britannique a annoncé que ces mesures avaient été prises pour garantir la stabilité du système financier britannique et protéger les intérêts de quelques 300 000 épargnants britanniques. Le Premier Ministre, Gordon Brown, a annoncé l'intention de son gouvernement de geler les avoirs de toutes les sociétés islandaises et de prendre d'autres mesures à l'encontre des autorités islandaises pour qu'elles honorent leurs obligations. Ce n'est que neuf jours après les premières mesures, bien tardivement, que les autorités britanniques ont, enfin, fait savoir que les autres banques et compagnies islandaises n'étaient pas concernées par ces mesures.

Les mesures adoptées, prises unilatéralement par les autorités britanniques, et les déclarations du gouvernement britannique ont gravement nui à la réputation de l'Islande et aux intérêts commerciaux des sociétés islandaises dans le monde. En résumé, l'un des Etats membres du Conseil de l'Europe a instrumentalisé l'effondrement économique d'un autre Etat membre. C'est un fait sans précédent, totalement insensé dans une période de crise qui réclame, au contraire, la solidarité entre Etats amis et alliés et des solutions communes. Si les autorités britanniques avaient agi dans le cadre des bonnes pratiques diplomatiques, le problème aurait pu être réglé par des discussions bilatérales, et le pire aurait pu être évité. L'Islande ne peut que s'interroger sur les intentions réelles du gouvernement britannique qui sous-tendent l'application aux banques islandaises d'une législation à la vocation - anti-terroriste - bien différente. Le gouvernement britannique aurait-il eu la même attitude à l'égard d'un Etat membre de l'Union européenne ou des Etats-Unis dans les mêmes circonstances ? Il est bon de rappeler que les dépôts dans les banques islandaises représentaient moins de 0,5% du montant total des dépôts au Royaume-Uni.

En Islande, on s'attend à une chute du PIB de 10 % en 2009, un accroissement du chômage de 10 % et une augmentation de la dette de l'Etat entre 10 et 20 %. De nombreuses entreprises islandaises se retrouvent en situation de faillite, les citoyens islandais ont perdu une grande partie de leur épargne et pour bon nombre d'entre eux leur emploi ; la monnaie nationale a connu une très forte chute. Beaucoup songent à émigrer.

Les banques islandaises ont agi dans le plein respect des législations européennes et britanniques. L'Islande, attachée au respect de l'Etat de droit, n'a jamais fait défaut à ses obligations juridiques et a toujours dit, au contraire, qu'elle les assumerait pleinement. Le gouvernement islandais entend respecter les directives communautaires et la législation qui s'applique aux membres de l'Espace économique européen. Il a d'ailleurs engagé des discussions avec les gouvernements des pays dans lesquels la faillite des banques islandaises a eu de graves conséquences pour les épargnants. L'application de la loi anti-terroriste est une mesure agressive et disproportionnée, inacceptable dans ses conséquences pour l'économie islandaise. L'utiliser à des fins autres que la lutte contre le terrorisme constitue un précédent dangereux qui risque de saper la crédibilité de cette lutte.

M. Wilshire fait part de ses doutes sérieux sur les différents aspects de la question. La législation anti-terroriste britannique prévoit la mise en œuvre de mesures lorsque les intérêts britanniques sont menacés. Il était clair lors de son adoption que cette loi ne serait jamais mise en œuvre contre un pays ami. La mesure prise a eu des effets catastrophiques pour l'Islande et les Islandais. Les intérêts britanniques étaient-ils

menacés ? La mesure était-elle justifiée ? Aucun élément ne le prouve. Cette mesure était-elle légale ? Une enquête parlementaire est en cours et apportera une clarification sur ce point. Cette action était-elle proportionnée ? Là encore, il exprime des doutes sérieux, car d'autres démarches auraient pu être entreprises. A ces mesures initiales s'ajoutent les déclarations du Premier Ministre britannique qui ont précipité dans le chaos l'ensemble des sociétés islandaises. Il est indispensable que l'Assemblée réexamine la question, sur la base d'un rapport de sa commission des questions économiques.

Pour **M. Kox**, il est important de clarifier les circonstances à l'origine de la crise financière internationale et de déterminer ses conséquences, notamment sur les personnes. La situation en Islande est un élément de cette crise. Ce sont les citoyens qui en subissent durement les conséquences et il est désolant que les responsables politiques n'en assument pas la responsabilité et clament leur innocence. La décision du gouvernement britannique de recourir à la législation anti-terroriste est une réponse radicale totalement inappropriée. Il partage pleinement les doutes de M. Wilshire sur ce point. Qu'en est-il de la coopération et de la solidarité entre les Etats ?

M. Meale pense que les choses sont plus complexes qu'il n'y paraît et que les banques islandaises sont impliquées dans des opérations qui manquent de transparence. Des enquêtes doivent être diligentées non seulement au Royaume-Uni mais dans tous les pays impliqués ; elles permettront d'y voir plus clair.

M. Gross considère que le problème de la crise en Islande revêt des aspects juridiques complexes qui nécessitent un avis de la commission des questions juridiques.

M. Hancock rappelle que l'action du gouvernement britannique visait à protéger les petits épargnants qui se sont retrouvés dans une situation catastrophique, sans accès à leur banque ni à leur épargne. La communication aux membres de l'Assemblée de la note d'information préparée par le secrétariat de la Chambre des Communes serait de nature à éclairer le débat. Le gouvernement islandais doit se tenir prêt à fournir des réponses sérieuses aux questions qui lui sont posées.

M. Eörsi considère qu'il est primordial de débattre de la question à la partie de session de janvier. Le libéralisme économique est mis en cause et la mondialisation dénoncée, mais ce qui s'est produit aux Etats-Unis et, par effet boule de neige, dans les autres pays, n'a rien à voir. C'est le manque de transparence des circuits financiers qui est en cause.

En réponse à **M. Reimann** sur le remboursement des épargnants et l'indemnisation des personnes ayant perdu des investissements, **M. Sigfússon** confirme que l'Islande souhaite respecter ses engagements. Il ignore, toutefois, jusqu'à quel point l'économie islandaise pourra supporter ces engagements. Dans un monde capitaliste, chacun doit prendre ses responsabilités à tous les niveaux, y compris ceux qui se sont lancés dans des investissements hasardeux en connaissance de cause. Il soutient la proposition d'avoir un rapport de fond élaboré par la commission des questions économiques et la commission des questions juridiques pour avis.

Le Président rappelle que le Bureau examinera les suites à donner à ce débat, conformément à l'article 52.5 du Règlement, lors de sa prochaine réunion.

12. ECHANGE DE VUES AVEC M. MIGUEL ÁNGEL MORATINOS, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION DE L'ESPAGNE, PRESIDENT DU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

CM/Inf (2008) 44

CM/Inf (2008) 45

Le Président souhaite la bienvenue à M. Moratinos, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de l'Espagne. Les documents présentant les priorités de la présidence espagnole du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, ainsi que le bilan de la présidence suédoise sortante, figurent dans les dossiers.

M. Moratinos rappelle qu'il existe une longue tradition de coopération de l'Espagne avec le Conseil de l'Europe, l'Espagne ayant donné trois présidents à l'Assemblée parlementaire et un Secrétaire Général. La coïncidence de la présidence espagnole du Comité des Ministres avec celle de Lluís Maria de Puig à l'Assemblée augure d'une coopération harmonieuse. Il présente les priorités de la présidence espagnole du Comité des Ministres, qui s'inscrivent dans la continuité des précédentes présidences et des décisions prises en 2005 à l'occasion du 3^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement. Promouvoir un dialogue fructueux et harmonieux entre le Comité des Ministres et l'Assemblée, et plus généralement la dimension parlementaire de l'Organisation, figurent au nombre de ces priorités. L'Espagne apprécie le rôle de

l'Assemblée en tant que forum de dialogue et instance de suivi des obligations et engagements, et l'importance de ses travaux dans les domaines fondamentaux.

Au titre de ses priorités, l'Espagne entend, en premier lieu, promouvoir les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe que sont les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie. La présidence espagnole entreprendra une série d'activités, tournées vers l'avenir et la promotion d'une Europe placée sous le signe de l'inclusion et de la cohésion. Le Conseil de l'Europe, avec ses 60 années d'histoire, son expérience et son acquis normatif, doit répondre aux défis du 21^{ème} siècle. En réaffirmant ses valeurs, l'Organisation apparaît aux yeux des citoyens européens comme le garant de leurs droits fondamentaux. La présidence espagnole coïncidera avec le 60^{ème} anniversaire du Conseil de l'Europe et le 50^{ème} anniversaire de la Cour européenne des droits de l'homme. La prochaine session ministérielle, en mai 2009, se tiendra à Madrid.

La consolidation du système de protection des droits de l'homme et l'élaboration d'objectifs concrets pour garantir l'efficacité de la Cour à long terme constituent l'un des défis majeurs actuels. Il faut également encourager les Etats membres à appliquer les décisions de la Cour.

Dans le cadre de la promotion et de la défense des valeurs du Conseil de l'Europe, la présidence espagnole entend également prendre des initiatives dans certains domaines : la lutte contre la peine de mort, la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe, la lutte contre la traite des êtres humains, la promotion des droits des personnes handicapées, la lutte contre la violence domestique, ou encore la promotion des droits des enfants.

La promotion de la démocratie est également à l'agenda de la présidence espagnole, qui entend notamment veiller à la mise en œuvre des conclusions du dernier Forum pour l'avenir de la démocratie, qui a eu lieu à Madrid, et s'associer au prochain Forum qui se déroulera à Kiev sur le thème des systèmes électoraux.

Favoriser une Europe placée sous le signe de l'inclusion et de la cohésion constitue une priorité pour laquelle l'Espagne entend accorder une attention particulière à la question de l'immigration. L'Espagne est sans doute plus sensibilisée à ce problème que d'autres pays européens, pour avoir accueilli un nombre considérable de migrants en peu de temps ; elle veillera à ce qu'une réponse collective à l'échelle internationale soit apportée et à ce que le Conseil de l'Europe et l'Union européenne coopèrent le plus étroitement possible dans ce domaine en concertation avec les pays d'origine.

Répondre aux défis posés par les flux migratoires contraint nos pays à examiner la question de la gestion de sociétés pluriethniques et multiculturelles. Le Livre Blanc du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel, dont l'Espagne financera la traduction en espagnol et la large diffusion, contient des recommandations fort utiles dans ce contexte.

La présidence espagnole accordera également une attention spéciale aux droits des enfants, dans le cadre de la nouvelle stratégie « construire une Europe pour et avec les enfants ».

Elle appuiera également les programmes de coopération avec le Belarus. L'ouverture d'un centre d'information du Conseil de l'Europe à Minsk constitue un pas important pour le rapprochement avec le Belarus. Elle s'attachera également à suivre la situation dans l'Europe du Sud-Est et dans le Caucase, dans un esprit de coopération et de dialogue avec toutes les parties impliquées.

Enfin, la présidence espagnole juge prioritaire de renforcer les relations et les complémentarités avec les autres organisations internationales, surtout l'Union européenne, l'OSCE et les Nations-Unies, en favorisant l'application du mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, et le mémorandum d'accord avec le Forum pour l'Alliance des civilisations.

La présidence espagnole compte sur le soutien de l'Assemblée pour la mise en œuvre de l'ensemble de ses priorités.

Le Président remercie chaleureusement M. Moratinos pour son discours.

M. Meale évoque les restrictions budgétaires successives subies par l'Organisation et l'Assemblée depuis plusieurs années et se demande comment l'Assemblée peut à l'avenir mener les activités dont M. Moratinos s'est félicité sans moyens. Il se félicite de voir que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux figure au rang des priorités de la présidence espagnole, mais regrette que l'environnement, le défi fondamental auquel la planète est confrontée à l'heure actuelle, en soit totalement omis.

M. Kox s'insurge contre la situation budgétaire désastreuse de l'Organisation. Vu les sommes dérisoires en cause, notamment comparées au budget pharaonique d'autres organisations comme le Parlement européen, il ne s'agit pas pour les gouvernements d'une question d'argent mais bel et bien d'un manque de volonté politique. Il souhaite que la présidence espagnole s'investisse résolument pour parvenir à sortir le Conseil de l'Europe de l'ornière.

M. Eörsi évoque les relations tendues entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire, rappelant en guise d'exemple que le Comité des Ministres vient d'adopter la convention sur l'accès aux documents publics, qui est un document fondamental pour les pays de démocratie récente, sans qu'aucune des propositions de l'Assemblée ait été pris en compte.

S'agissant des questions budgétaires, **M. Moratinos** indique que le contexte économique oblige le Comité des Ministres à maintenir une approche pragmatique en rationalisant le budget et en optimisant les ressources. Une présidence de six mois ne permet pas de changer radicalement la position des Etats qui ont déjà adopté leurs propres budgets nationaux, de surcroît dans un contexte de rigueur généralisé. Un projet spécifique dans un domaine d'intérêt fondamental peut toujours être financé hors contribution normale des Etats. Quant à la protection de l'environnement, le fait que la présidence espagnole ne l'ait pas érigé au rang de priorité ne signifie pas pour autant qu'elle ne prendra pas d'initiatives dans ce domaine. Le Conseil de l'Europe doit rester proche des préoccupations des citoyens. La démocratie parlementaire est l'essence du fonctionnement de nos institutions. Ainsi qu'il l'a indiqué, il s'efforcera de favoriser le bon fonctionnement du dialogue entre le Comité des Ministres et l'Assemblée.

En réponse à **M. Van den Brande**, **M. Moratinos** confirme que la mise en œuvre du mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, et plus particulièrement la délimitation des activités de chacun pour une meilleure prise en compte du rôle du Conseil de l'Europe, constitue bien une priorité pour la présidence espagnole. S'agissant des relations entre la Géorgie et la Russie, la présidence espagnole prendra toute initiative utile pour favoriser le dialogue et la réconciliation, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du Conseil de l'Europe.

M. Gross partage l'opinion de M. Kox. Il a le sentiment que le Comité des Ministres traite le Conseil de l'Europe comme une organisation du passé mais sans avenir. Comment s'attendre à ce que le Conseil de l'Europe, l'Assemblée et la Cour européenne des droits de l'homme remplissent efficacement leurs fonctions avec un budget ridicule. L'Union européenne dépense des sommes colossales sur sa politique de voisinage, alors que le Conseil de l'Europe a une politique de voisinage depuis plus de trente ans. Si des Etats n'ont pas sombré dans le totalitarisme, c'est bien au Conseil de l'Europe qu'on le doit.

M. Iwiński se félicite de ce que les questions migratoires figurent parmi les priorités de la présidence espagnole. Toutefois, il existe une différence fondamentale entre la politique de l'immigration de l'Union européenne et l'approche du Conseil de l'Europe. Le mandat de l'agence européenne des migrations du Conseil de l'Europe que l'Assemblée avait appelée de ses vœux en 2004 sans être entendue, n'a pas grand chose à voir avec l'agence de l'Union européenne Frontex. Par ailleurs, il se dit inquiet de la recrudescence des attitudes et propos racistes, complaisamment repris dans les médias, qui, en diabolisant une religion en particulier, entretiennent la confusion entre terrorisme et religion.

M. Moratinos indique l'intention de la présidence espagnole de promouvoir l'adoption d'une Déclaration sur le rôle et l'avenir du Conseil de l'Europe, à Madrid en mai 2009, dans le cadre du 60^{ème} anniversaire de l'Organisation. En ce qui concerne la politique de voisinage, l'action du Conseil de l'Europe a été effectivement essentielle vis-à-vis des pays démocratiques émergents, comme l'Espagne à la fin des années 70. Le dialogue avec les Etats voisins doit s'établir sur des bases constructives : au Conseil de l'Europe le rôle politique de consolider l'architecture de l'Europe de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'homme ; à l'Union européenne le financement des activités de coopération dans le domaine de la consolidation de l'économie, de l'industrie et de l'agriculture, et le financement d'infrastructures et d'équipements. Le Conseil de l'Europe a son propre mandat qu'il doit valoriser, notamment en renforçant les activités correspondant aux priorités définies, et devrait cesser de se poser toujours en concurrent à l'Union européenne. La lutte contre la discrimination, et notamment contre la diabolisation des musulmans, s'inscrit dans le cadre du renforcement du dialogue interculturel. L'accord signé par le Conseil de l'Europe avec l'Alliance des civilisations prend tout son sens dans ce contexte.

Suite à une question de **Mme Hurskainen** sur le Belarus, **M. Moratinos** précise que la présidence ira aussi loin que possible dans le dialogue avec les autorités du pays. Il rassure également la **Baronne Hooper**, qui considère que la protection du patrimoine culturel est mis en danger par les coupes budgétaires, sur les intentions de la présidence espagnole de maintenir les engagements de l'Organisation dans ce domaine.

En réponse à **M. Reimann**, **M. Moratinos** indique que l'Espagne entend favoriser la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union Euro-Méditerranéenne.

Mme Jonker se félicite de la place que la présidence espagnole donne dans ses priorités aux questions migratoires. Elle demande quelle initiative celle-ci entend prendre sur un plan concret pour que le Comité des Ministres soit plus attentif aux travaux de l'Assemblée et respectueux de ses positions.

M. Hancock déplore que la Commission européenne et le Parlement européen continuent d'empiéter sur les attributions du Conseil de l'Europe au mépris du mandat de chaque institution. Les Etats, y compris l'Espagne, ont leur part de responsabilité tant par la définition des politiques que par leur financement ; jamais il n'a été question de restreindre le budget communautaire.

Améliorer les relations entre le Comité des Ministres et l'Assemblée et parvenir à une meilleure coordination dans la décision relève, pour **M. Moratinos**, de la volonté politique globale et de la responsabilité de chacun. Il incombe ainsi aux parlementaires de promouvoir une meilleure visibilité du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée dans leur propre pays. Quant à la question budgétaire, il a pris bonne note du message unanime des parlementaires - si le Conseil de l'Europe doit faire plus, il lui faut plus de moyens, mais il continue de penser que les moyens existent et qu'ils doivent être optimisés. Le Conseil de l'Europe a un rôle réellement fondamental, celui de défendre la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'homme. Cela n'a pas de prix.

Le Président remercie vivement le ministre des Affaires européennes et de la coopération pour son intervention et ses observations détaillées en réponse aux questions des membres. La question budgétaire est effectivement capitale. L'Assemblée ne demande pas un accroissement de ses moyens mais leur maintien, de manière à envisager l'avenir avec la sérénité et la stabilité requises à l'accomplissement de sa mission politique.

La réunion est suspendue à 13 h 30. Elle reprend à 15 heures.

13. CULTURE, SCIENCE ET EDUCATION

Les métiers artisanaux et le savoir-faire de la conservation du patrimoine culturel Doc. 11761

*Rapporteur de la commission de la culture, de la science et de l'éducation :
Baroness Gloria Hooper (Royaume-Uni, GDE)*

Le Président accueille Doña Pilar de Borbón, Présidente d'Europa Nostra, qui fait à la Commission permanente l'honneur de sa présence.

Baroness Hooper rappelle que le Conseil de l'Europe joue un rôle éminent dans la protection du patrimoine culturel. Elle présente le rapport sur « les métiers artisanaux et le savoir-faire de la conservation du patrimoine culturel » qui cherche à identifier, à travers les interactions public-privé, les moyens concrets par lesquels le Conseil de l'Europe peut aider à promouvoir les savoir-faire intervenant dans la conservation du patrimoine culturel. Il convient d'encourager le développement des métiers artisanaux anciens et traditionnels, notamment de promouvoir la formation des personnes, surtout des jeunes, à ces métiers, et, dans ce contexte, de soutenir les initiatives privées, comme le Centre européen pour les métiers du patrimoine. Il convient, d'autre part, de promouvoir les métiers et le savoir-faire, aussi bien ancien que moderne, relatif à la conservation du patrimoine culturel matériel.

S.A.R. L'Infante Doña Pilar de Borbón, Présidente d'Europa Nostra, remercie la Commission permanente de l'opportunité qui lui est donnée de présenter les activités d'Europa Nostra. Les incertitudes qui naissent de la présente crise économique, les difficultés rencontrées pour la résoudre, la détérioration des déséquilibres déjà existants entre les peuples et entre les nations que cela pourrait entraîner ont en outre pour toile de fond un contexte de mutation sociale fortement marqué par la mondialisation des relations économiques, une mobilité sociale croissante et le développement des nouvelles technologies de l'information - des technologies qui nous permettent d'assister en temps réel, du moins dans les pays développés, à ce qui se passe dans n'importe quelle région du monde - qui touchent au présent et à l'avenir économique et social des citoyens, à leur vie quotidienne, à leur emploi, à leur bien-être et à l'éducation.

Le patrimoine culturel, riche de sa diversité, est une valeur commune, au même titre que les autres valeurs fondamentales défendues par le Conseil de l'Europe que sont la prééminence du droit, le respect des droits de l'homme, l'exercice de la démocratie parlementaire.

Europa Nostra était à l'origine, et dans son parcours initial, une émanation du Conseil de l'Europe, tout d'abord sous l'impulsion de l'un de ses plus célèbres parlementaires – Sir Duncan Sandys – puis de Hans de Koster, ancien président de l'Assemblée parlementaire.

Le début des politiques du patrimoine culturel en Europe, il y a maintenant quarante ans, a été le fruit de l'initiative de l'Assemblée parlementaire, de l'action concertée des gouvernements et de la société civile, pour répondre ensemble à une exigence des citoyens. Cela a profondément changé la façon d'aborder le patrimoine culturel dans le monde, et pas seulement en Europe.

L'espace européen a connu dans les années 90 de grands bouleversements, que ce soit avec la chute du mur de Berlin et l'ouverture des pays d'Europe centrale et orientale, mettant fin à la division du continent, ou avec la relance du processus d'intégration européenne au sein des institutions de l'Union européenne. Dans le cadre de ce processus, la notion même de patrimoine culturel a largement évolué, intégrant de nouvelles catégories de biens et étendant sa définition à de nouveaux espaces, jusqu'à acquérir une dimension territoriale.

Cette évolution a trouvé son point culminant dans la Convention de Florence, élaborée par le Conseil de l'Europe, premier traité international en matière de protection, de conservation et de gestion du paysage, qui combine les notions de patrimoine culturel et de patrimoine naturel. Ainsi, le patrimoine matériel et immatériel, au-delà de son intérêt historique, artistique, scientifique ou ethnologique, s'est affirmé comme l'un des piliers du modèle humaniste de société que promeut le Conseil de l'Europe. C'est aussi un facteur déterminant lorsqu'il s'agit d'organiser la vie quotidienne de nos citoyens dans leurs propres territoires, que ce soit en milieu rural ou urbain.

Dans ce contexte, comment ne pas s'interroger ici sur le rôle que peut et doit jouer le patrimoine culturel en cette époque cruciale que traverse notre continent et l'humanité tout entière. Pour Europa Nostra, cette question représente un défi capital pour l'avenir.

Comment consolider, au sein de ce modèle de société, les valeurs essentielles de notre patrimoine culturel commun ? Cette source d'identité partagée nous permet d'approfondir nos propres racines mais nous pousse dans le même temps à comprendre et à accepter celles des autres.

Comment stimuler sa capacité à engendrer la cohésion sociale et à rassembler en un même sentiment d'appartenance une société si diversifiée, dans laquelle apparaissent constamment de nouvelles identités ? Et qui n'est pas exempte, par conséquent, de dangereuses poussées de xénophobie, de violence et de racisme, incompatibles avec le modèle de société que nous proposons.

De quelle manière renforcer la capacité du patrimoine, culturel comme naturel, à engendrer un développement économique durable, si nous sommes capables de ne pas épuiser ni détruire ces biens en l'espace si bref d'une seule génération, comme nous prenons actuellement le risque de le faire ?

Quel rôle réservons-nous au patrimoine culturel dans une conjoncture si complexe comme celle que nous vivons ? Comment développer tous ces potentiels politiques, économiques et sociaux identifiés au fil de toutes ces années ?

Le rapport de la baronne Hooper sur les métiers artisanaux et le savoir-faire de la conservation du patrimoine culturel exprime les mêmes interrogations et les mêmes inquiétudes.

Il faut espérer que les gouvernements nationaux, les organisations internationales et institutions européennes, ainsi que la société civile elle-même, seront capables de renouveler et d'approfondir leur engagement en faveur du patrimoine culturel, alors qu'elles doivent faire face à des mutations si profondes à l'aube du troisième millénaire. Europa Nostra est prête à poursuivre l'élan commun et la concertation avec les différentes institutions européennes et, naturellement, avec le Conseil de l'Europe.

Le Président remercie Doña Pilar de Borbón de son intervention et l'assure de tout le soutien de l'Assemblée parlementaire dans les efforts de promotion du patrimoine culturel.

M. López Aguilar considère également que le patrimoine culturel est porteur de valeurs humaines et qu'il importe de promouvoir le patrimoine culturel comme un élément de cohésion sociale, d'identité et de valeur

commune. Promouvoir le patrimoine hérité du passé est une démarche importante dans une Europe qui vit à l'heure de la mondialisation.

Baroness Hooper remercie Europa Nostra pour sa contribution précieuse à l'élaboration de son rapport, et espère que les relations de travail fructueuses avec l'Assemblée se poursuivront.

Le Président soumet au vote le projet de recommandation contenu dans le Doc. 11761, qui est **adopté** à l'unanimité [Recommandation 1851 (2008)]. Le projet de résolution est également **adopté** à l'unanimité [Résolution 1638 (2008)].

14. SUITES DONNEES A LA RESOLUTION 1633 (2008) SUR LES CONSEQUENCES DE LA GUERRE ENTRE LA GEORGIE ET LA RUSSIE

Communiqués de presse

Le Président rappelle que le Bureau a arrêté un certain nombre de décisions quant aux suites à donner à la Résolution 1633 adoptée lors de la partie de session d'octobre. Le Comité des Présidents a été chargé de se rendre en Géorgie et en Russie pour des entretiens au plus haut niveau avec les autorités des deux pays. Il présente un compte rendu de la visite du Comité des Présidents à Tbilissi, les 30 et 31 octobre. Les autorités géorgiennes font preuve d'une approche réaliste et d'une volonté de nouer un dialogue constructif avec la communauté internationale et les autres parties au conflit. Les dates de la visite en Russie ne sont pas encore fixées, mais le Comité des Présidents espère s'y rendre avant la partie de session de janvier au cours de laquelle l'Assemblée examinera un rapport de la commission de suivi sur la mise en œuvre de la Résolution 1633.

M. Eörsi souhaite compléter les propos du Président. Depuis la visite du Comité des Présidents, il est clair que des éléments d'information nouveaux sont apparus. Les informations récentes révélées dans la presse, provenant des différentes parties, montrent l'ampleur de la controverse et de la contradiction des récits quant aux circonstances ayant mené au déclenchement de la guerre. Cette situation met en évidence la nécessité d'une enquête internationale indépendante, ainsi que l'avait demandée l'Assemblée. Certaines informations, notamment celles qui seront recueillies par la commission d'enquête du parlement géorgien qui vient d'être constituée, risquent d'être embarrassantes pour le gouvernement géorgien.

Mme Jonker présente également un compte rendu de sa récente visite d'information en Géorgie, du 16 au 22 novembre, dans la région d'Abkhazie et dans la zone frontalière d'Ossétie du Sud. Beaucoup de personnes déplacées par la guerre ont pu réintégrer leurs foyers. Toutefois, la situation reste préoccupante pour les personnes nouvellement déplacées, les rapatriés, ou les personnes restées dans les anciennes zones de conflit. Elle déplore également les problèmes de sécurité des personnes d'origine ethnique géorgienne vivant dans la région de Gali, en Abkhazie, et dans la vallée de Kodori. Ses craintes portent aussi sur la situation concernant la sécurité des personnes d'origine ethnique géorgienne restées en Ossétie du Sud, de celles vivant tout près de la « frontière » de facto avec l'Ossétie du Sud et de celles restées dans le district d'Akhalgori. La Géorgie, la Russie et les autorités «de fait» en Ossétie du Sud et en Abkhazie devraient faire beaucoup plus pour garantir la sécurité des personnes et des biens dans les anciennes régions en conflit et dans les territoires occupés. Elle critique, enfin, les mesures prises par toutes les parties pour restreindre les déplacements entre les « frontières » de fait, en particulier lorsqu'ils ont un caractère humanitaire. Il est clair que si la situation explose à nouveau, ce sera la responsabilité des milices des deux bords.

M. Lindblad considère qu'il n'est pas acceptable que chaque partie en cause agisse comme bon lui semble, sans avoir cure de ses obligations internationales. Décider, comme l'ont fait les parlementaires russes, de reconnaître les régions sécessionnistes est un acte grave.

M. Kosachev se félicite que les membres aient désormais à leur disposition des informations objectives tant sur l'origine du conflit que sur la situation actuelle, rendant ainsi la discussion plus constructive qu'au cours de la partie de session d'octobre. La Russie reconnaît l'intégrité territoriale de la Géorgie, et la déclaration de la Douma ne change rien à cet égard. Au regard du droit international, le Kosovo est toujours une partie de la Serbie. Si l'Assemblée veut jouer le rôle auquel elle aspire au nom de sa crédibilité, encore lui faut-il fournir l'assistance nécessaire pour que de tels événements ne se reproduisent pas. L'Union européenne est la seule organisation qui a compétence pour définir les modalités de sortie de la crise et de règlement du conflit. L'action du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe doit également être saluée pour son efficacité. La situation dans la région est globalement sous contrôle ; il n'y a plus de combats, et les forces russes sont chargées de sécuriser la zone afin de prévenir toute résurgence du conflit. Il partage toutefois les préoccupations de Mme Jonker. La question de savoir qui a déclenché cette guerre est importante à ses yeux : il est clair que c'est la Géorgie qui a déclenché les hostilités et que c'est la Russie

qui y a mis un terme. Sans son ingérence, le nombre des victimes et l'étendue des destructions auraient été bien plus conséquents.

M. Fahey rappelle que tout règlement d'un conflit passe par la restauration de la confiance. C'est la clé du succès d'un processus de paix.

M. Eörsi appelle de ses vœux la création d'une commission d'enquête de la Douma pour déterminer les responsabilités dans les actes perpétrés par les milices.

M. Herkel établit un parallèle avec la guerre en Tchétchénie et relève bien des points communs qu'il s'agisse des destructions subies, du rôle des milices, de l'insécurité ou de l'impunité.

M. Popescu s'inquiète du sort des personnes déplacées avec l'arrivée de l'hiver. Il est indispensable de se focaliser sur une approche humanitaire de la question.

M. Iwiński critique la passivité de l'Organisation dans la prévention et la gestion de la crise entre la Géorgie et la Russie, alors qu'elle avait joué un rôle actif et efficace dans la crise tchétchène.

M. Kosachev regrette que la discussion se résume à apprécier ce que la Russie a fait ou pas fait. Ce n'est pas la bonne approche.

Le Président se déclare inquiet par les déclarations de certains affirmant que le conflit peut ressurgir. Cela ne doit en aucun cas se reproduire. Discuter du scénario des événements est une polémique stérile : on ne parviendra jamais à s'accorder sur une interprétation unique. Il faut en revenir aux questions fondamentales et envisager avec les Géorgiens et les Russes les conditions au rétablissement du dialogue. Il appartient à l'Assemblée de se mobiliser et de mettre en œuvre un certain nombre d'actions, dans le cadre de ses commissions compétentes.

10. MIGRATIONS, REFUGIES ET POPULATION *(suite)*

b. Migrations et mobilité dans la région euro-asiatique – les perspectives

Doc. 11747

Rapporteur de la commission des migrations, des réfugiés et de la population :
M. Tadeusz Iwiński (Pologne, SOC)

M. Iwiński présente le rapport « Migrations et mobilité dans la région euro-asiatique – les perspectives » qui est l'aboutissement de plus de trois années de travail et de cinq visites d'information. La frontière des pays de l'ancienne Union soviétique est l'une des frontières de l'Europe les plus longues et mérite que l'on examine de plus près les mouvements migratoires considérables qui se produisent entre l'Europe et l'Asie et s'amplifient, notamment de la Chine vers la Russie. La région de l'Extrême-Orient russe compte quelques 6 millions d'autochtones et un million de Chinois ; les Chinois y représentent plus de la moitié des travailleurs étrangers déclarés. On estime à 6 millions le nombre des migrants irréguliers en Russie. La région des pays de l'ancienne Union soviétique de l'Asie centrale a une vitalité démographique importante - par contraste au déclin démographique de la Russie et de l'Ukraine – qui, combinée avec la liberté de circulation dans la zone et la perméabilité des frontières, alimente la migration économique massive, principalement clandestine, vers la Russie et le Kazakhstan.

M. Kosachev soutient pleinement ce rapport qui démontre que l'immigration ne s'arrête pas aux frontières de la Russie européenne.

Mme Jonker se félicite de l'excellente coopération qui a prévalu avec les pays concernés dans l'élaboration de ce rapport. Elle évoque la convention des Nations-Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et regrette que peu d'Etats membres l'aient à ce jour signée.

Le Président soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc. 11747 tel qu'amendé. Il est **adopté** à l'unanimité [Résolution 1639 (2008)]. Le projet de recommandation est également **adopté** à l'unanimité [Recommandation 1852 (2008)].

15. QUESTIONS POLITIQUES

Utilisation par les membres de l'Assemblée de leur double rôle parlementaire national et européen

Doc. 11684

Rapporteur de la commission des questions politiques :
Lord Tomlinson (Royaume-Uni, SOC)

M. Lindblad, président de la commission des questions politiques, présente le rapport sur « l'utilisation par les membres de l'Assemblée de leur double rôle parlementaire nationale et européen » (Doc. 11684), en l'absence de Lord Tomlinson, excusé. La participation des parlementaires nationaux à l'Assemblée permet de les sensibiliser aux questions relatives aux droits de l'homme, à la démocratie et à la primauté du droit, contribuant à promouvoir ces valeurs fondamentales au niveau national. Par leur double rôle, ils peuvent contribuer à une meilleure visibilité du Conseil de l'Europe et à mieux faire connaître les travaux de l'Assemblée au niveau national. A l'inverse, les membres de l'Assemblée peuvent attirer l'attention de la communauté internationale sur les problèmes se posant dans un Etat membre ou une région donnée.

Le Président soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc 11684, qui **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1640 (2008)].

16. EGALITE DES CHANCES POUR LES FEMMES ET LES HOMMES

Impliquer les hommes pour réussir l'égalité entre les femmes et les hommes

Doc. 11760

Rapporteur de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes :
M. Steingrímur Sigfússon (Islande, GUE)

M. Sigfússon présente le rapport sur « impliquer les hommes pour réussir l'égalité entre les femmes et les hommes » (Doc. 11760). Si l'on veut résolument promouvoir une société plus égalitaire et changer les mentalités, l'implication des hommes est cruciale, qu'il s'agisse de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la participation équilibrée des femmes et des hommes dans la vie publique et politique, la santé reproductive, la conciliation de la vie professionnelle et privée, ou la parentalité. Le rapport avance certaines recommandations concrètes pour promouvoir des politiques pour combattre les stéréotypes et favoriser l'implication des hommes.

Le Président met aux voix le projet de résolution contenu dans le Doc. 11760, qui **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1641 (2008)]. Le projet de recommandation est également **adopté** à l'unanimité [Recommandation 1853 (2008)].

Le Président informe les membres que, faute de temps, l'examen des rapports suivants est reporté :

- . Mobiliser les parlements pour le développement de l'Afrique (Doc. 11636)
- . Attitude à l'égard des monuments commémoratifs faisant l'objet de différentes interprétations historiques dans les Etats membres du Conseil de l'Europe (Doc. 11746)
- . Les émeutes dans les villes européennes : leçons et réaction du Conseil de l'Europe (Doc. 11685)
- . Promouvoir la participation des enfants aux décisions qui les concernent (Doc. 11615).

17. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

18. PROCHAINE REUNION

La Commission permanente **décide** de tenir sa prochaine réunion à Paris, le vendredi 13 mars 2009.

La réunion **est close** à 17 h 30.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****Président de l'Assemblée parlementaire**

M. Lluís Maria de PUIG i OLIVE Espagne

Vice-Président(e)s de l'Assemblée parlementaire

M. Joachim HÖRSTER Allemagne
 M. Paul WILLE Belgique
 M. Göran LINDBLAD Suède
 M. Jean-Claude MIGNON France
 M. Andreas GROSS Suisse
 M. Serhiy HOLOVATY Ukraine
 Mme Danuta JAZŁOWIECKA Pologne
 M. Konstantin KOSACHEV Fédération de Russie
 M. Davit HARUTYUNYAN Arménie
 M. Samad SEYIDOV Azerbaïdjan
 M. Andros KYPRIANOU Chypre
 M. Luigi VITALI Italie
 M. Juan Fernando LÓPEZ AGUILAR Espagne

Président(e)s de Groupes politiques

M. Luc Van den BRANDE Groupe du Parti populaire européen
 M. Andreas GROSS Groupe socialiste
 M. David WILSHIRE, Vice-Président Groupe démocrate européen
 M. Mátyás EÖRSI Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
 M. Tiny KOX Groupe pour la gauche unitaire européenne

Président(e)s de délégations nationales

Mme Gisela WURM Autriche
 M. Frano MATUŠIĆ Croatie
 M. Michael Aastrup JENSEN Danemark
 M. Andres HERKEL Estonie
 Mme Sinikka HURSKAINEN Finlande
 M. Petré TSISKARISHVILI Géorgie
 M. Zoltán SZABÓ Hongrie
 M. Frank FAHEY Irlande
 M. Maximilian REIMANN Suisse
 M. Mevlüt ÇAVUŞOĞLU Turquie
 M. Ivan POPESCU Ukraine

Président de la Commission des questions politiques

M. Göran LINDBLAD Suède

Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Mme Christine McCAFFERTY Royaume-Uni

Présidente de la Commission des migrations, des réfugiés et de la population

Mme Corien W.A. JONKER Pays-Bas

ANNEXE II**CARNET DE BORD**

La **Commission permanente**, réunie le 28 novembre 2008 à Madrid, sous la présidence de M. de Puig, Président de l'Assemblée :

- a entendu une allocution de bienvenue de M. Francisco Javier Rojo, Président du Sénat espagnol ;
- a tenu un échange de vues avec M. Miguel Ángel Moratinos, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de l'Espagne, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ;
- a ratifié les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée soumis par les délégations du Danemark, de la France et de la Serbie ;
- a ratifié les changements dans la composition des commissions de l'Assemblée en ce qui concerne les délégations du Danemark, de la France, de l'Italie et de la Russie, et dans la composition de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles au titre du groupe PPE/DC ;
- a ratifié les renvois, modification et prolongations de renvois proposés par le Bureau figurant dans l'annexe I ci-après ;
- a tenu un échange de vues sur les budgets du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2009 adoptés par le Comité des Ministres le 25 novembre ;
- a tenu un échange de vues sur l'observation de l'élection présidentielle en Azerbaïdjan (15 octobre 2008), et a pris note du rapport de la commission *ad hoc* du Bureau ;
- a tenu un débat d'actualité sur « la crise financière mondiale : l'effondrement économique de l'Islande », suite à la demande de la délégation parlementaire d'Islande, introduit par M. Sigfusson (Islande, GUE) ;
- a tenu un échange de vues sur les suites données à la Résolution 1633 (2008) sur les conséquences de la guerre entre la Géorgie et la Russie ;
- a adopté à l'unanimité, au nom de l'Assemblée, les textes suivants :

Recommandation 1850 (2008)	Les « boat people » de l'Europe : arrivée par mer en Europe du Sud de flux migratoires mixtes
Recommandation 1851 (2008)	Les métiers artisanaux et le savoir-faire de la conservation du patrimoine culturel
Recommandation 1852 (2008)	Migrations et mobilité dans la région euro-asiatique – les perspectives
Recommandation 1853 (2008)	Impliquer les hommes pour réussir l'égalité entre les femmes et les hommes
Résolution 1637 (2008)	Les « boat people » de l'Europe : arrivée par mer en Europe du Sud de flux migratoires mixtes
Résolution 1638 (2008)	Les métiers artisanaux et le savoir-faire de la conservation du patrimoine culturel
Résolution 1639 (2008)	Migrations et mobilité dans la région euro-asiatique – les perspectives
Résolution 1640 (2008)	Utilisation par les membres de l'Assemblée de leur double rôle parlementaire national et européen

Résolution 1641 (2008)**Impliquer les hommes pour réussir l'égalité entre les femmes et les hommes**

- a reporté l'examen des rapports suivants :
 - . Mobiliser les parlements pour le développement de l'Afrique (Doc. 11636)
 - . Attitude à l'égard des monuments commémoratifs faisant l'objet de différentes interprétations historiques dans les Etats membres du Conseil de l'Europe (Doc. 11746)
 - . Les émeutes dans les villes européennes : leçons et réaction du Conseil de l'Europe (Doc. 11685)
 - . Promouvoir la participation des enfants aux décisions qui les concernent (Doc. 11615) ;
- a décidé de se réunir à Paris (Assemblée nationale), le 13 mars 2009.

Annexe 1**Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions****A. RENVOIS EN COMMISSIONS**

1. Mise en application de la Résolution 1633 (2008) sur les conséquences de la guerre entre la Géorgie et la Russie
Décision du Bureau du 3 octobre 2008

Renvoi à la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi) *pour rapport* et à la commission des questions politiques et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour avis*

2. Conséquences humanitaires de la guerre entre la Géorgie et la Russie
Décision du Bureau du 3 octobre 2008

Renvoi à la commission des migrations, des réfugiés et de la population *pour rapport*

3. Elaboration d'un protocole additionnel à la Convention des droits de l'homme, sur le droit à un environnement sain
Proposition de recommandation présentée par M. Marquet et plusieurs de ses collègues (Doc. 11729)

Renvoi à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour rapport* et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour avis*

4. Etendre la "clause de l'Européenne la plus favorisée" à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe
Proposition de recommandation présentée par Mme Err et plusieurs de ses collègues (Doc. 11715)

Renvoi à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes *pour rapport*

5. Les violences sexuelles envers les femmes à l'est de la République démocratique du Congo
Proposition de recommandation présentée par Mme Err et plusieurs de ses collègues (Doc. 11633 rév.)

Renvoi à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes *pour rapport* élargi à la prise en compte de tels cas de violence en Europe

B. MODIFICATION DE RENVOI

- 1. Les forêts: l'avenir de notre planète**
Proposition de résolution présentée par M. Jakavonis et plusieurs de ses collègues
(Doc. 11634)
Renvoi n° 3471 du 27 juin 2008

Renvoi à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales pour rapport

C. PROLONGATIONS DE RENVOIS

- 1. La nécessité de mener une réflexion mondiale sur les implications de la biométrie pour les droits de l'homme**
Proposition de recommandation présentée par M. Wodarg et plusieurs de ses collègues
(Doc. 11066)
Renvoi n° 3288 du 22 janvier 2007 – validité: 22 janvier 2009

Prolongation jusqu'au 31 janvier 2010

- 2. Protection des droits de l'homme en cas d'état d'urgence**
Proposition de résolution présentée par Mme Wohlwend et plusieurs de ses collègues
(Doc. 10641)
Renvoi n° 3230 du 29 mai 2006 – validité: 31 décembre 2008 (prolongée le 25 janvier 2008)

Prolongation jusqu'au 30 avril 2009

- 3. La liberté de religion et autres droits de l'homme des minorités non musulmanes en Turquie et de la minorité musulmane en Thrace (Grèce occidentale)**
Propositions de résolution présentée par M. Pourgourides et plusieurs de ses collègues
(Doc. 10714 et 10724)
Renvoi n° 3203 du 17 mars 2006 – validité: 31 décembre 2008 (prolongée le 23 novembre 2007)

Prolongation jusqu'au 31 mars 2009